



REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
TERRITORIALE DE LA MAYENNE

Assemblée Générale du 28 septembre 2023 – n° 04\_2023

Déclassement du domaine public de l'Hôtel Consulaire, sis 12 et 16 rue de Verdun à Laval

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 28 septembre, à dix-sept heures trente, l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne, dûment convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Eric Hunaut, Président.

Membres élus en exercice : 31  
Membres élus présents : 16  
Quorum : 16

Membres élus présents :

Mmes Cécile Legrand-Theil, Camille Moquet et Nathalie Planchais,  
MM. Jérôme Chaplet, Erwan Coatanea, Jérôme Deniau, Frédéric Devineau, Eric Fouassier, Eric Hunaut, Loïc Granger, Laurent Lairy, Christophe Le Guet, Bruno Lucas, Jean-Michel Motrieux, Konthirith Tek et Christophe Terrien,

Membres élus excusés :

Mmes Anne Cousin, Sylviane Gandon, France Gérard et Hélène Gohier,  
MM. Emmanuel Adam, Raphaël Alexandre, Claude Daniel, Bernard Fort, Guillaume Gruau, Christophe Marchand, Norbert Montembault, Nicolas Mousset, Bruno Rigouin, Nicolas Rousseau et Vincent Seyeux,

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Concomitamment à l'acquisition en état futur d'achèvement d'un ensemble immobilier à la Gare de Laval auprès du Groupe DUVAL pour la réalisation du projet de Maison de l'Economie, la CCI de la Mayenne a décidé de mettre en vente l'hôtel consulaire sis 12 et 16 rue de Verdun à Laval qui abrite son siège social. L'Assemblée Générale de la CCI a confirmé ces orientations à l'occasion de son Assemblée Générale en date du 24 novembre 2022.

---

La CCI de la Mayenne a toujours eu la volonté de travailler en grande proximité avec tous les acteurs du territoire. En 2016, une première étape importante a eu lieu avec la création de l'Espace Entreprises 53 qui réunit à ses côtés, au siège de la CCI, Solutions & Co, la Région Pays de la Loire, Initiative Mayenne, Laval Cœur de Commerces et Mayenne International.

Le 24 novembre dernier en Assemblée Générale, les membres ont confirmé une nouvelle étape dans cette dynamique à travers l'acquisition en VEFA d'un espace au sein de la future **Maison de l'Economie de la Mayenne** qui accueillera, au-delà des acteurs historiques de la rue de Verdun, Laval Mayenne Aménagements, Laval Economie et d'autres acteurs du territoire. Le bâtiment devrait être livré, aménagé au 1<sup>er</sup> semestre 2025.

Ce projet structurant pour notre territoire s'accompagne pour la CCI de la Mayenne de la nécessité de céder l'ensemble immobilier qui abrite son siège historique. En effet, les membres ont décidé d'un Plan pluriannuel d'investissements 2022-2026 particulièrement ambitieux, (incluant la Maison de l'Economie et le Campus formation) qu'il convient de financer en partie par la cession d'actifs.

Pour permettre la réalisation de la vente de l'immeuble, il convient de procéder au déclassement des parcelles, comme suit :

1. Descriptif des bâtiments
  - 12, rue de Verdun : 3 niveaux avec sous-sol
  - 16, rue de Verdun : 4 niveaux
2. Surfaces des bâtiments
  - Superficie totale : 1727 m<sup>2</sup>
    - Sous-sol : 254 m<sup>2</sup>
    - RDC : 325 m<sup>2</sup>
    - Niveau 1 : 366 m<sup>2</sup>
    - Niveau 2 : 426 m<sup>2</sup>
    - Niveau 3 : 240 m<sup>2</sup>
    - Niveau 4 : 116 m<sup>2</sup>
  - Parkings 35 places : 900 m<sup>2</sup>
3. Cadastre
  - CI 13 : 655 m<sup>2</sup>
  - CI 16 : 399 m<sup>2</sup>

*Plan cadastral en annexe.*

## DELIBERATION

*Considérant :*

- Les dispositions du code de commerce, Titre I<sup>er</sup> du livre 7
- L'article 4.4.5.2 du Règlement intérieur relatif aux cessions immobilières
- La délibération prise par l'Assemblée Générale du 25 mai 2023
- L'avis du Bureau du 10 juillet 2023

Il est proposé la délibération suivante :

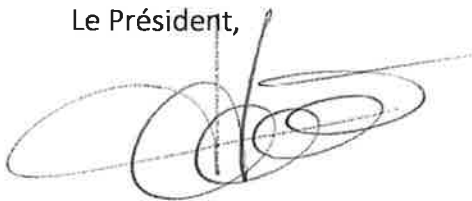
Les membres élus réunis en Assemblée générale le 28 septembre 2023 décident à l'unanimité :

- ✓ De déclasser l'hôtel consulaire de Laval, 12 et 16 rue de Verdun du domaine public
- ✓ De donner tous pouvoirs à son Président ou à tout délégué qu'il désignera, pour signer tous les actes ou pièces et procéder aux formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la réalisation de l'opération décrite ci-dessus et, plus généralement, faire à ce sujet tout le nécessaire, sans exception, ni réserve.

Pour : 16  
Contre : 0  
Abstention : 0

Copie certifiée conforme, le 28 septembre 2023

Le Président,



Eric HUNAUT

Le Secrétaire,



Frédéric DEVINEAU

